PHI5059 Philosophie du droit
Automne 2011
Responsables : Professeurs H. Cyr et D. Leydet

Professeur Hugo Cyr
Local : W-2425
Tél. : (514) 987-3000 #8319
Disponibilités : Jeudi matin ou sur rendez-vous.

Professeure Dominique Leydet
Local : W-5495
Tél. : (514) 987-3000 #8951
Disponibilités : Jeudi 13h30 – 15h00 ou sur rendez-vous
Courriel : leydet.dominique@uqam.ca

Les professeurs NE répondront PAS aux questions portant sur la matière du cours par courriel. Veuillez les rencontrer à leur bureau.

PLAN DE COURS

I. DESCRIPTION SELON L'ANNUAIRE

Ce cours s'inscrit dans une démarche de pédagogie interdisciplinaire qui vise l'acquisition chez les étudiants des différents programmes impliqués des méthodes et des connaissances essentielles de l'étude de la philosophie du droit. Plus spécifiquement l'objectif est de familiariser les étudiants aux méthodologies et aux qualifications des deux champs disciplinaires. De plus, il s'agit de développer leur capacité pour la recherche interdisciplinaire et la réflexion critique sur le droit et les phénomènes juridiques. Initiation à l'étude des problèmes fondamentaux du droit dans une perspective inspirée des auteurs modernes et contemporains en philosophie du droit, en tenant compte de la spécificité de cette perspective eu égard, d'abord à la science ou à la théorie générale du droit, puis à l'éthique et à la philosophie politique. On analysera des textes qui révèlent des problèmes tels que: le concept du droit et sa définition, les sources formelles et les sources réelles du droit, la normativité juridique, le droit et la loi, la finalité du droit, la pratique juridique et le sens du droit... À l'occasion de ces analyses, on rapportera les problèmes aux grands courants de la pensée du droit: le jusnaturalisme des XVIIe et XVIIIe siècles, les théoriciens du contrat social, l'utilitarisme juridique, les doctrines positivistes et l'inspiration axiologique de la philosophie contemporaine du droit. Ce cours «interdisciplinaire» est reconnu comme cours optionnel sous les deux sigles PHI5059 et JUR6005, dans les deux baccalauréats en philosophie et en sciences juridiques.

II. DESCRIPTION SPECIFIQUE :

Le cours se donne pour objectif d'introduire les étudiants aux fondements de la philosophie du droit ainsi qu'à certains débats contemporains. Nous voulons mener à bien cet objectif tant par l'étude de textes appartenant aux principaux courants de la philosophie et de la théorie du droit contemporaines (positivisme ; réalisme ; philosophie des droits ; approches féministes ; etc.), que par la discussion de certains arrêts clefs. La première partie du cours sera ainsi dédiée à l'étude des fondements théoriques de la philosophie du droit, tel que le problème posé par la détermination du concept de droit ; des sources du droit ; de l'interprétation ; du rapport entre

constitutionnalisme et démocratie, etc. Dans la seconde partie du cours, nous nous intéresserons à certains problèmes débattus aujourd'hui où les regards croisés des juristes et des philosophes peuvent s'avérer particulièrement féconds : que ce soit la question du droit de propriété ; du problème de la responsabilité morale et pénale ou encore des débats liés à la façon dont le droit prend ou devrait prendre en compte le pluralisme caractéristique des démocraties contemporaines. L'approche du cours est résolument interdisciplinaire tant par le choix des textes traités que par les modes d'évaluation proposés.

III. PLAN DETAILLE :

Semaine 1 (6 septembre)
Introduction et présentation du plan de cours
H. Cyr et D. Leydet

A. Fondements théoriques

Semaine 2 (13 septembre)
Le concept de droit
H. Cyr
Lectures :

- Thomas d'Aquin, *Somme théologique,* I-II, Q. 90, r. 1-4 (traduction et édition produites les Éditions du Cerf, Paris, 2003).
- John Austin, *The Province of Jurisprudence Determined,* édité par H.L.A. Hart, Londres, Weidenfeld & Nicolson, 1954, extraits traduits tirés de Christophe Grzegorczyk, Françoise Michaut et Michel Troper *et al.*, dir., *Le positivisme juridique,* Paris, Librairie générale de jurisprudence, 1992 [ci-après *Le positivisme juridique*], 72-74 et 288-89.
- Oliver Wendell Holmes Jr., *The Path of the Law (1897)* extraits traduits tirés de *Le positivisme juridique*, 123-27.
- Karl Llewellyn, « A Realistic Jurisprudence – The Next Step » (1930) 30 Colum. L.R. 431 extraits traduits tirés de *Le positivisme juridique*, 130-34.
- H.L.A. Hart, *Le concept de droit,* 2e éd., édité par J. Raz et P. Bulloch et traduit par M. de Kerchove, Bruxelles, Publications des Fac. St Louis, 2005 [ci-après Hart, *Le concept du droit*], 99 à 118 en accès libre à http://books.google.ca/books?id=abGX7tESygIC&lpg=PP1&dq=Le%20concept%20de%20droit&hl=fr&pg=PA99#v=twopage&q&f=false
- Evgeny Pashukanis, *La théorie générale du droit et le marxisme,* trad. par Jean-Marie Brohm, Paris, É.D.I., Études et documentation internationales, 1970, 43-54.

Semaine 3 (20 septembre)
Les sources du droit
H. Cyr

- Les principales branches du droit (schéma).
- Les grandes divisions du droit
- Le pouvoir législatif au Canada (schéma)
- Le pouvoir exécutif au Canada (schéma)
- Organigrammes des tribunaux
- Procédure d'adoption d'une loi
- *Annuaire du Canada 1988, Ottawa, Approvisionnements et Services, 1987, p. 19-7 et 19-9*

- *Loi concernant l'adoption de Rémi Julien,* 1997, c. 124
- *Loi faisant exception aux règles générales de droit en matière de mariage dans le cas de Joseph Roland Réjean Daoust et Marie Lise Sylvie Girard,* S.C. 1984, c. 58
- Jean-Étienne-Marie Portalis, « Discours préliminaire sur le projet de Code civil » dans *Écrits et discours juridiques et politiques,* Presses universitaires d'Aix-Marseille, 1988, 21-34.
- Michel Bastit, *Naissance de la loi moderne,* Paris, Presses universitaires de France, 1990, 7-18

Semaine 4 (27 septembre)
Droit et morale
H. Cyr

- Aristote, *Éthique à Nicomaque,* livre V (1129a3-1138b10), Jean Tricot, Paris, Vrin, 1972, 15 pages.
- Thomas d'Aquin, *Somme théologique,* I-II, Q. 95; 96, r.1-4; 97 r.1 (traduction et édition produites les Éditions du Cerf, Paris, 2003), environ 10 pages.
- Hart, *Le concept du droit,* 173-75 (en accès libre à http://books.google.ca/books?id=abGX7tESygIC&lpg=PP1&dq=Le%20concept%20de%20droit&hl=fr&pg=PA99#v=twopage&q&f=false), 199-202 (en accès libre à http://books.google.ca/books?id=abGX7tESygIC&lpg=PP1&dq=Le%20concept%20de%20droit&hl=fr&pg=PA99#v=twopage&q&f=false) et **203-228**.
- *Calder v. Bull*, 3 U.S. 386 (1798), 3 U.S. 386 (Dall.) (extraits des opinions des juges Chase et Iredell) 3 pages.

Semaine 5 (4 octobre)
Interprétation
D. Leydet
Lectures :

- Hans Kelsen, « L'interprétation » (*Théorie pure du droit*, trad. fr. de la 2e éd., Paris, Dalloz, 1962, p. 453-62)
- H.L. A. Hart, « Formalisme et scepticisme relatif à la nature des règles » (*Le concept de droit*, trad. M. de Kerchove, Bruxelles, Facultés universitaires Saint Louis, 1976, p. 155-161 ; 168-181).
- Ronald Dworkin, « L'Intégrité en droit », (*L'empire du droit*, trd. Fr. E. Soubrenie, Paris, PUF, 198, chap. VII p. 247-262 ; 278-282 ; 289-294.)
- Michel Troper, « La liberté d'interprétation du juge constitutionnel », *Interprétation et droit*, dir. Paul Amselek, Bruxelles, Bruylant, 1995, p. 235-245.

Semaine 6 (11 octobre)
Droit et démocratie : Le contrôle de constitutionnalité
D. Leydet
Lectures :

- Michel Troper**,** « La logique de la justification du contrôle de la constitutionnalité des lois », *L'esprit des institutions, l'équilibre des pouvoirs, Mélange en l'honneur de Pierre Pactet*, Dalloz, 2003, p. 23-48
- Dominique Rousseau, « Constitutionnalisme et démocratie », *La vie des idées.fr 19/09/2008* (18 p.) en accès libre à : http://www.laviedesidees.fr/Constitutionnalisme-et-democratie.html
- Renvoi sur la *Motor Vehicle Act* (C.-B.), [1985] 2 R.C.S. 486 (extraits) 4 p.

- *Vriend c. Alberta* [1998] 1 R.C.S. 493 (extraits) 24 p.

B. Débats contemporains

Semaine 7 (18 octobre)
L'État d'exception
H. Cyr
Lectures :

- C. Schmitt, *Théologie politique*, traduit par J.-L. Schlegel, Paris, Gallimard, 1988, 15-26.
- G. Agamben, *État d'exception - Homo Sacer,* II, 1, traduit par J. Gayraud, Paris, Éditions du Seuil, 2003, 9-10, 26-49.
- *Fort Frances Pulp and Power Company Ltd. c. Manitoba Free Press Company Ltd.,* [1923] A.C. 695; 2 Olmsted 306 (traduction par F. Chevrette et H. Marx). 6 pages.
- *Renvoi: Droits linguistiques au Manitoba*, [1985] 1 R.C.S. 721 (extraits) 14 pages.

Semaine 8 (25 octobre)
Semaine de lectures

Semaine 9 (1er novembre)
Féminisme et droit
D. Leydet
Lectures :

- Marie-Claire Belleau, « Les théories féministes : Droit et différence sexuelle » 2001, *Revue trimestrielle de droit civil* 1, p. 1-39
- Catharine Mackinnon, « Différence et domination. De la discrimination de sexe » in *Le féminisme irréductible. Discours sur la vie et la loi*, Paris, Des Femmes – Antoinette Fouque, 2005, p. 39-55
- *R.* c. *Lavallée* [1990], 1 R.C.S. 852 (extraits) 26 p.

Semaine 10 (8 novembre)
Droit et propriété
H. Cyr
Lectures :

- John Locke, *Second traité du gouvernement civil* (1690), trad. par David Mazel, 1795 à partir de la 5e édition de Londres de 1725 (extraits des chapitres V et VIII). 13 pages.
- *Code civil du Québec,* art. 899-975 (extrait du livre portant sur les biens). 8 pages.
- Karl Marx, *Le capital*. *Critique de l'économie politique*, traduction de Joseph Roy entièrement, Paris, Éditions sociales, 1954, livre I, tome II, section VI, chap. XIX (extrait sur le salaire). 6 pages.
- I. Glenn Cohen, "Note, The Price of Everything, the Value of Nothing: Reframing the Commodification Debate," 117 Harv. L. Rev. 689 (2003). 22 pages. Texte en anglais. Les étudiantes et étudiants qui ne seraient pas en mesure de lire ce texte peuvent consulter le texte suivant de Michael Walzer portant sur des thèmes semblables mais les traitant sous un angle différent : Michael Walzer, *Les sphères de justice : une défense du pluralisme et de l'égalité,* trad. Pascal Engel, Paris, Éditions du Seuil, 1997, chap.. 4 (« L'argent et les marchandises »). Livre mis en réserve à la bibliothèque centrale sous la cote JC575W3414.

Semaine 11 (15 novembre)
Responsabilité morale/responsabilité pénale
D. Leydet
Lectures :

- Hugues Parent, *Traité de droit criminel*, Montréal, Éd. Thémis, 3e éd. 2008, p. 32-50.
- Harry G. Frankfurt, « Partis contraires et responsabilité morale », *La responsabilité. Questions philosophiques*, dir. Marc Neuberg, Paris : PUF, 1997, p. 55-65
- H.L.A. Hart, « Responsabilité juridique et excuses légales », Ibid., p. 65-95

Semaine 12 (22 novembre)
Responsabilité morale/responsabilité pénale (suite)
D. Leydet/H. Cyr
Lectures :

- Peter F. Strawson, « Liberté et ressentiment », Ibid., p. 109-141
- *R. c. Parks*, [1992] 2 R.C.S. 871 (extraits) 18 pages.

Semaine 13 (29 novembre)
Citoyenneté, égalité et pluralisme
D. Leydet
Lectures :

- Dominique Schnapper, *Qu'est-ce que la citoyenneté?*, Paris, Gallimard, 2000, p.232-246
- Luc B. Tremblay, « Religion, tolérance et laïcité : le tournant multiculturel de la Cour suprême », *Le droit, la religion et le 'raisonnable'. Le fait religieux entre monisme étatique et pluralisme juridique*, J.-F. Gaudreault-DesBiens (dir.), Montréal, Les Éditions Thémis, 2009, p. 213-259
- *Multani C. Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys*, [2006]1 R.C.S. 256 (extraits) (21 p.)

Semaine 14 (6 décembre)
Synthèse et révision
H. Cyr/ D. Leydet

Semaine 15 (13 décembre)

Examen final

IV. TEXTES (obligatoires)

La lecture des textes indiqués dans le plan détaillé est obligatoire. Ces textes sont disponibles à la Coop - UQAM sous la forme d'un recueil de textes à l'exception : (1) des textes de H.L.A. Hart tirés de son ouvrage *Le concept de droit* et (2) du texte de Peter Strawson (Semaine 12 – 22 novembre) et (3) le texte de Dominique Rousseau que vous trouverez en ligne. Le livre de Hart est disponible à la Coop-UQAM ; un exemplaire a également été mis à la réserve de la bibliothèque des sciences juridiques. Le texte de Strawson est également à la réserve.

V. PROPOSITION D'ÉVALUATION

#1. Fiches de lecture (20 %)

Cinq fois durant la session, les professeurs poseront une question aux étudiantEs portant sur les lectures à faire en date du jour de la remise. Les étudiantEs auront environ une semaine pour préparer une *réflexion critique sur les lectures* en réponse à cette question. Les étudiantEs remettront les fiches de lecture aux professeurs (chacune de 1½ page à simple interligne) au début des cours suivants :**20 septembre (fiche #1), 4 octobre (fiche #2), 18 octobre (fiche #3), 1er novembre (fiche #4) et 15 novembre (fiche #5)**.

L'étudiantE indiquera aux professeurs, sur la première page de son examen final (voir évaluation #3 plus bas), quelles deux fiches elle/il veut que les professeurs évaluent pour les fins de l'attribution d'une note pour cette composante de l'évaluation. Par exemple, une étudiante pourra demander une évaluation des fiches #2 et #4.

Les professeurs n'accepteront aucune fiche de lecture après le retour de la pause de chaque cours où ces fiches doivent être remises.

Il s'agit de prestations **individuelles.** Les professeurs N'ACCEPTENT AUCUN TRAVAIL ENVOYÉ PAR COURRIEL. Le travail doit être dactylographié ou produit au traitement de texte.

#2. Commentaire d'arrêt (35%)

L'étudiante, l'étudiant devra présenter un commentaire d'arrêt sur *une* des décisions suivante :

- *Suresh c. Canada (Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration),* [2002] 1 R.C.S. 3, 2002 CSC 1 (http://scc.lexum.org/fr/2002/2002csc1/2002csc1.html)
- *R. c. Butler*, [1992] 1 R.C.S. 452 (http://scc.lexum.org/fr/1992/1992rcs1-452/1992rcs1-452.html)
- *Harvard College c. Canada (Commissaire aux brevets)*, [2002] 4 R.C.S. 45, 2002 CSC 76 (http://scc.lexum.org/fr/2002/2002csc76/2002csc76.html)
- *R. c. Latimer*, [2001] 1 R.C.S. 3, 2001 CSC 1 (http://csc.lexum.org/fr/2001/2001csc1/2001csc1.html)

Le commentaire d'arrêt doit contenir les éléments suivants :

Éléments descriptifs :

1. Un énoncé clair de la ou les question(s) juridique(s) tranchée(s) par l'arrêt sur laquelle ou sur lesquelles vous commenterez.
2. Un exposé succinct des faits de la cause.
3. Un énoncé clair des questions en litige
4. Un résumé de la ou des solutions donnée(s) par la Cour. N'oubliez pas de résumer la position de chacun des juges si le jugement compte plusieurs opinions distinctes.

Éléments évaluatifs (le commentaire, à proprement parlé):
Les éléments peuvent ici varier. Le commentaire peut notamment porter sur la cohérence interne de la décision, sa cohérence avec d'autres aspects du droit, sa portée morale, sociale, politique, économique, etc., il peut aussi tendre à faire des liens avec des théories philosophiques afin de les illustrer, d'en démontrer un contre-exemple, etc. Le commentaire

doit démontrer une réflexion systématique qui s'appuie sur un raisonnement et une argumentation solide; il ne s'agit surtout pas d'une chronique d'humeur !

Le commentaire doit être d'une longueur de 5 pages (minimum) à 7 pages (maximum). *Les professeurs se réservent le droit de cesser de lire le travail après la 7e page.* Le commentaire d'arrêt doit être tapé à la machine à écrire ou à l'ordinateur, imprimé sur le recto de feuilles blanches de 8 1/2 po X 11 po (21,5 cm X 28 cm); à simple interligne et demi (1 ½); la police de caractères utilisée pour le texte doit être d'au moins 12 points; les marges (latérales, supérieure et inférieure) doivent être établies à au moins 3/4 po (1,87 cm).

Date limite (6 décembre)

Une pénalité de 5% par jour ouvrable sera imposée pour chaque jour de retard.

#3. Un examen final (45%)

Cet examen se compose de deux parties : 1) la première est à préparer à domicile et à rendre au début de la séance du 13 décembre. Il s'agit de répondre à une question à développement. Vous aurez le choix entre deux questions qui vous seront données le 29 novembre; votre réponse doit compter 3 pages à simple interligne et demi **(25%)**. 2**)** La seconde partie est un examen **sur table** qui se tiendra le 13 décembre dans le local du cours. Il sera constitué de questions de connaissance ; vous devrez répondre à 4 questions sur 5 **(20%)**.

BARÈME

A+	4.3	90-100
A	4.0	85-89
A-	3.7	80-84
B+	3.3	77-79
B	3.0	73-76
B-	2.7	70-72
C+	2.3	65-69
C	2.0	60-64
C-	1.7	57-59
D+	1.3	54-56
D	1.0	50-53
E	0.0	moins de 50

PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca